

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 3204

Actif

Pensionné(e)

Société : RAN

Autre :

Nom & Prénom : ASMA

Date de naissance :

Adresse : Rue 13 Rue etage

Tél. : 066190999 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 3/07/2020

Nom et prénom du malade : ASMA MADIBA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 01/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° P19- 068624

ND: 37292

Optique

Autres

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/05/2023	Consultation	1	320,00	
20/05/2023				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	307.20	814.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
A.R P.P.V : 240,00 DH
C.I.E.T. 6 118001 184989
RIOI 6 118001 184989
SOCIÉTÉ 6 118001 184989
RIELLI

ECHOGRAPH
ECG

ملحة المالكة

150,40

(50 X 28 X 14) mm

Casablanca, le

03 JUL 2020

LOT: 14519012
PER: 12/2024
PPU: 99,70 DH

ABIX T
0 MG **Bil**

N° ASN: N08111

Ref. x2

- Seroplex 10 mg b28
SV

1 Box

Dosage

- Sulnid 10 mg b28
SV

150,40

1/1, 150,40

- Vicks menthol 100g
inhaler

CABINET MEDICAL
Dr. OUKHLIFI HAFID
Dr. d'Etat en Médecine Gé
58 Bd d'Alsace Casablanca
Tél.: 05 22 30 26 23

شارع الالياح، بنيجية، قرب سوق بنجية . الدار البيضاء . الهاتف : 05 22 30 26 23
58, Bd d'Alsace, 2ème étage, Benjida près du Marché • Casablanca • Tél.: 05 22 30 26 23

- IZLORTENI

ABX

CABINET MEDICAL
Dr. OUKHLIFI HAFID
Dr. d'Etat en Médecine Gle
58, Bd. d'Alsace - Casablanca
Tél : 05 22 30 26 28



03 JUIL 2020
CABINET MEDICAL
Dr. OURHLAMI HAFID
Dr. d'Etat en Médecine Générale
58, Bd. d'Alsace - Casablanca
Tél. : 05 22 30 26 29

Nidssi Nazea;

Fois T2n —

VS 16. — , Zee

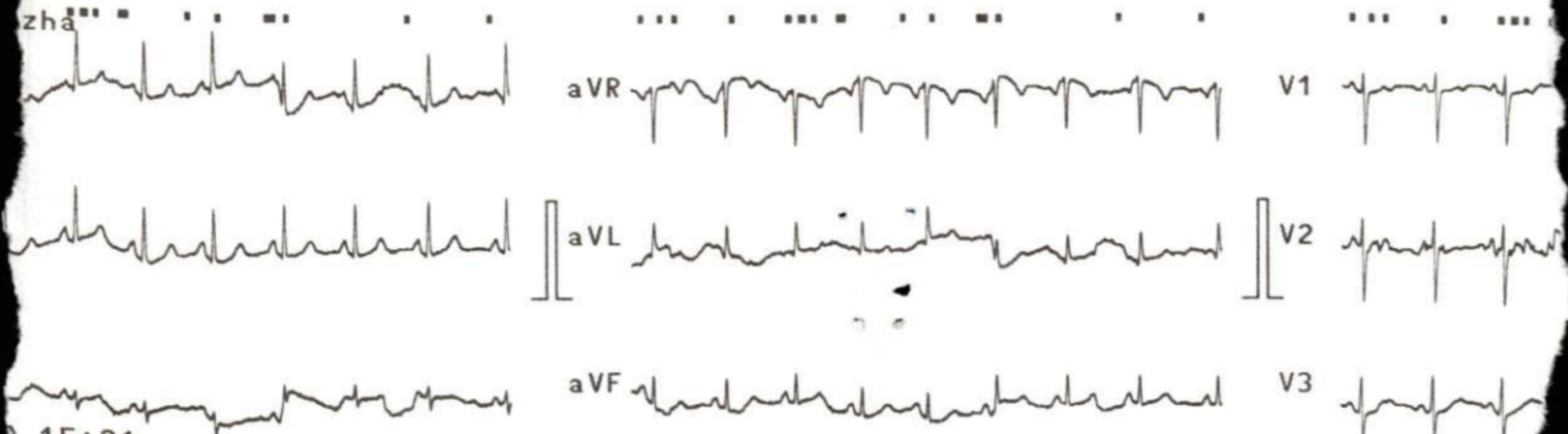
VST cabz m.,

m T2 —

Z Ac. dr. —

E Echographe Ma —

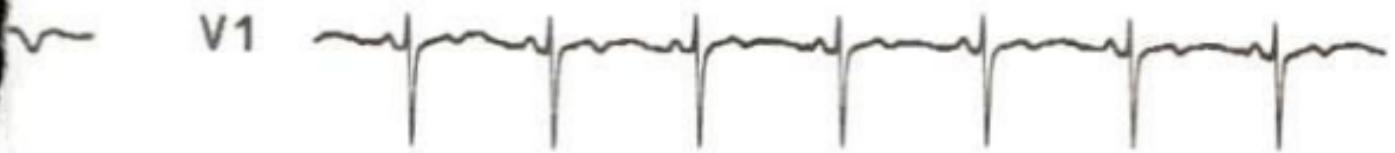
CABINET MEDICAL
Dr. OURHLAMI HAFID
Dr. d'Etat en Médecine Générale
58, Bd. d'Alsace - Casablanca
Tél. : 05 22 30 26 29



15:21
/s 10mm/mV 0.75/50/35Hz AsCARD Green

Patient: Né

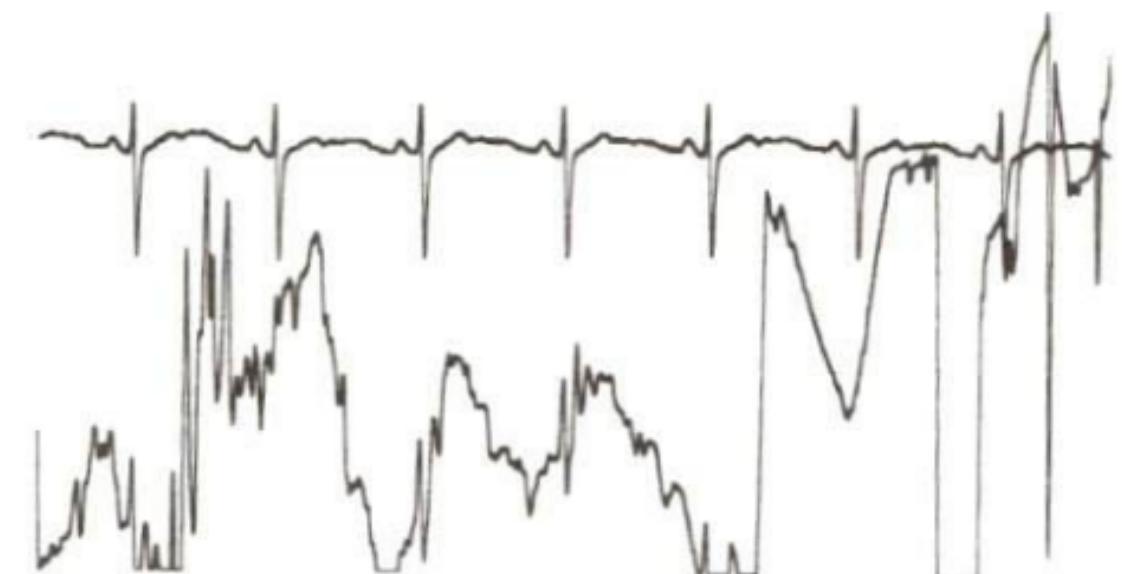
V1



V2



V3



V4



V5



V6



I

II

III

03.07.2020
<AUTO> 10mm

Patient: Nezha

I



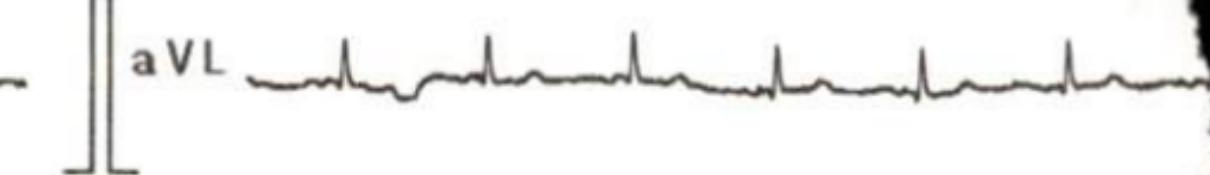
aVR



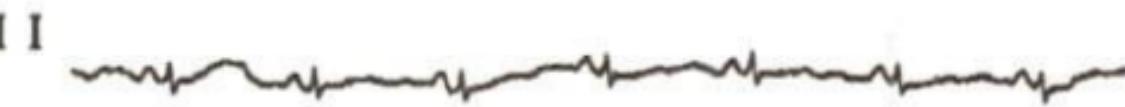
II



aVL



III



aVF



03.07.2020 15:20

<AUTO> 10mm/s 10mm/mV 0.75/50/35Hz AsCARD Green

